

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2020

Présents : F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L-P. SECCI - N. ZIANE - P. CALLOT - N. LADEVEZ - F. GREBEAU - P. WALCZAK - S. IDRI - N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - B. LEBACQ - D. DEDOURGES - P. LICTEVOUT - N. BOUCHKIR - M.T FLANQUART - F. GAZET - A. CAPPE - Y. BERNARD - F. VIAL - C. VAN HEUE - J.P.DUMAISNIL - J. GELDOF

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Six procurations sont présentées :
V. BERNARD représentée par N. LADEVEZ
B. DUPARCQ représenté par A. BOIGELOT
F. CAPLIEZ représentée par F. GREBEAU
C. POT- CHABIERSKI représentée par F. VIAL

Absent(s) :
A. DIEVART
A . BAOUCHE

Retard :

Début du Conseil Municipal : 18 H 00

-:~::~:~::~:-

Madame Alain BOIGELOT est désigné comme secrétaire de séance.

-:~::~:~::~:-

Madame le maire annonce au Conseil Municipal que Madame Sylvie YPREEUW ayant démissionné de ses fonctions , Madame Sylvie GOETINCK ne souhaitant pas prendre siège au Conseil Municipal, Monsieur Janick GELDOF siège dès ce jour au Conseil Municipal

-:~::~:~::~:-

Monsieur François VIAL soumet à l'assemblée une Motion d'urgence « BRIDGESTONE »

-:~::~:~::~:-

1. Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal Élection du maire du 10 juillet 2020.

Le compte rendu est adopté à 22 voix pour, 5 abstentions et 2 absents

2. Compte rendu des décisions du Maire

- n° 20/2020 : *Marché n°2018/07 : Marché Public Global de Performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives de la ville de Oignies. Avenant n°1*

- n° 21/2020 : Marché n°2020/08 : Travaux de remplacement de menuiseries extérieures en aluminium de l'école SAVARY BOUQUET à Oignies : Fourniture et pose. Avenant n°1 : ajout de travaux supplémentaires

- n° 22/2020 : Marché n°2020/04 Travaux de désamiantage et déconstruction de bâtiments communaux. Lot n°1 : Désamiantage et déconstruction du 47bis rue Pasteur à Oignies – PES n°1

- n° 23/2020 : Marché n°2020/04 Travaux de désamiantage et déconstruction de bâtiments communaux. Lot n°2 : Désamiantage et déconstruction de la Petite Salle Pasteur à Oignies.

- n° 24/2020 : Marché n°2020/07 : Groupement de commande relatif à la fourniture par location de systèmes d'impression multifonctions connectés avec prestations de réparation et de maintenance ainsi que la mise à disposition des consommables nécessaires à leur fonctionnement (hors papier) pour les écoles, différents services de la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- n° 25/2020 : Modification d'une régie de recettes - Régie de recettes n°118 : Réussite éducative

27 Prises d'acte, 2 absents

FINANCES

3. État de non valeur comptable année 2020

Madame Nadine ZIANE, Adjointe, expose au Conseil Municipal que sur saisine de Monsieur le Trésorier, un état de créances à admettre en non valeur soit présenté au Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

4. Fonds de concours piscine transport

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a décidé la création d'un fonds de concours à hauteur de 500 000 € dans le cadre d'une politique communautaire en faveur de l'apprentissage de la natation.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

5. Crédit de formation des élus

Madame Nadine ZIANE, Adjointe, suite au renouvellement de mandat, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les crédits de formation des élus.

Monsieur VIAL présente 2 amendements :

18 h12 : Madame le Maire demande une suspension de séance afin d'étudier les documents / Retrait du Conseil Municipal

18 h 25 : Reprise de la séance

Madame Nadine ZIANE, Adjointe prend la parole :

Demande de compléter l'amendement n°1.

Soumet à Monsieur VIAL de retirer son amendement n°2

⇒ Accord de Monsieur VIAL pour la complétude de l'amendement n° 1 ainsi que le retrait de l'amendement n°2

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

6. Tarification des locations de salles municipales

Madame Nadine ZIANE, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'une redevance est due à la collectivité pour la location d'une salle municipale, tant par les administrés que par les Associations.

Monsieur VAN HEUE présente 1 amendement :

Madame le Maire prends connaissance de cet amendement et le soumet au vote :

L'amendement est voté à 22 voix contre, 05 voix pour et 2 absents

⇒ Madame le Maire rejette l'amendement proposé mais propose de l'étudier lors de la prochaine proposition de délibération concernant les locations de salles municipales.

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 abstentions et 2 absents

7. Indemnités de fonctionnement du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Madame le Maire propose le vote des indemnités de fonctionnement du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 contres et 2 absents

8. Majoration des indemnités de fonctionnement du Maire et des Adjointes

Madame le Maire propose le vote de la majoration des indemnités de fonctionnement du Maire et des Adjointes

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 contres et 2 absents

RESSOURCES HUMAINES

9. Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

10. Compte Épargne Temps (CET)

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

11. Désignation des délégués locaux au CNAS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a choisi en adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS) de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 abstentions et 2 absents

12. Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet le cas échéant et de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

ADMINISTRATION GENERALE

13. Désignation du représentant de la ville de Oignies à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale de Territoires Soixante Deux

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un représentant de la ville de Oignies à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale de Territoires Soixante Deux

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 abstentions et 2 absents

14. Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du 9/9 Bis

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un représentant de la ville de Oignies au Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du 9/9 Bis

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 abstentions et 2 absents

15. Désignation de représentants de la municipalité au Conseil d'Administration Impulsion

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un représentant de la ville de Oignies au Conseil d'Administration Impulsion

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 abstentions et 2 absents

16. Désignation d'un représentant de la municipalité auprès de EURALENS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un représentant de la ville de Oignies au Conseil d'Administration EURALENS

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 5 abstentions et 2 absents

17. Délégation et composition de la commission finances

Madame le Maire propose de fixer le nombre de conseillers présents à 5 en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

18. Commission d'accessibilité 2020

Madame le Maire propose de déterminer les représentants de la commission d'accessibilité 2020

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

19. Renouvellement de la convention de coopération entre la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et les communes pour la mise en réseau des médiathèques municipales de l'agglomération

Monsieur CALLOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal que suite à la demande de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin de Hénin-Beaumont, il est demandé de délibérer sur la reconduction de la Convention de coopération entre la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et les communes pour la mise en réseau des médiathèques municipales de l'agglomération pour une durée d'un an

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

20. Marché Publics - Règlement Intérieur portant sur l'organisation et les compétences des CAO, CMAPA et jury de concours

Monsieur Alain BOIGELOT propose au Conseil Municipal de délibérer concernant le Règlement Intérieur portant organisation et compétences des CAO, CMAPA et jury de concours, tel qu'il figure dans le document joint en annexe de la présente délibération

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

21. Avenant n°1 de transfert au marché n°2019/04 Lot n°2 Menuiserie

Monsieur Alain BOIGELOT expose à l'assemblée que le titulaire du marché de fourniture des services techniques, lot n°2 Menuiserie BOIS & MATERIAUX exécutait les prestations par l'intermédiaire de son enseigne PANOFRANCE. Suite à une opération de restructuration, BOIS & MATERIAUX fait de la SAS PANOFRANCE une entité juridique autonome dont il est l'actionnaire majoritaire. Cette restructuration fait de la SAS PANOFRANCE le nouveau titulaire du marché et nécessite d'être formalisé par un avenant

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

22. Commerces ouvertures dominicales année 2021

Monsieur Saïd IDRI expose au Conseil Municipal qu'en date du 28 Août 2020, le supermarché Match a émis le souhait d'obtenir pour l'année 2021, la dérogation au principe du repos dominical des salariés prévue par l'article L. 3132-26 du Code du travail pour les dimanches suivants à compter de 13 heures : les 03, 10 Janvier, 02 Mai, 27 Juin, 29 Août, 05 Septembre, 21, 28 Novembre et les 05, 12, 19 et 26 Décembre 2021.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

URBANISME

23. Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs

La séance ouverte, Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts directs.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

Monsieur VIAL propose Monsieur GELDOF Titulaire et Madame POT / CHABIERSKI Suppléante

24. Dénomination de la voirie lotissement de Maisons & Cités « Rue Marcel SEMBAT»

Monsieur Pierre WALCZAK expose au Conseil Municipal que la Société Maisons & Cités a obtenu un permis d'aménager, pour la réalisation d'un lotissement de 26 lots libres rue Marcel SEMBAT.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

25. Cession de terrain rue Emile ZOLA

Monsieur Pierre WALCZAK rappelle que par délibération en date du 04 février 2020 le Conseil Municipal avait décidé la cession d'un terrain sis rue Emile Zola d'une superficie de 1254 m² à la SCI VETIBO pour la construction d'une clinique vétérinaire au prix de 88 000 €. La SCI VETIBO a sollicité une bande de terrain supplémentaire pour faciliter l'implantation de son projet. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à nouveau pour cette cession à la SCI VETIBO des terrains sis rue Emile Zola cadastrés AE 164 et 244 pour partie d'une superficie approximative de 1 540 m².

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

26. Constitution d'une servitude

Monsieur Pierre WALCZAK expose au conseil municipal que la société Maisons & Cités a obtenu en 2014 l'autorisation d'aménager un lotissement dénommé « Rue des Fusillés » pour 11 lots libres de construction et 4 îlots constructibles.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

Proposition de MOTION D'URGENCE de Monsieur VIAL « BRIDGESTONE »

19 h 07 : Distribution de la motion à l'assemblée

Madame le Maire demande une suspension de séance et un retrait des membres du Conseil afin d'étudier cette motion.

19 h 18 : Reprise de la séance

Le Conseil Municipal accepte cette Motion mais souhaite y apporter quelques modifications :

- 6ème paragraphe : remplacement de « demande » par « exige »

- suppression dans le 7ème paragraphe « ou encore la remise en cause... Paris 2024 »

Monsieur VIAL accepte ces modifications.

La Motion d'Urgence est adoptée à 27 voix pour, 2 absents

Madame le Maire remercie Monsieur et Madame RECZEK pour la remise à chaque élu d'un pot de miel récolté dans les ruches de la MAI de la ville.

Fin du Conseil : 19 h 37

**LE MAIRE
Fabienne DUPUIS**

